



## Retour vacances été

-----  
Par LII

Bonjour,

Première fois que le cas se pose, cette année m'a fille est avec sa mère la dernière quinzaine d août. Nous avons une garde classique en période scolaire du vendredi au lundi sorti des classes et rentrée des classes.

Pour ce qui est des vacances rien de préciser ni heures de retour ni jours. Il est seulement mentionné la moitié des petits vacances scolaires ainsi que le partage par quart en été à charge pour la mère de revenir récupérer l enfant et le ramener à sa résidence habituelle.

Cela implique y il un retour le dimanche soir lors des vacances étant donné que lors des vacances on applique pas l alinéa des week-end.?

Merci de vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

"du vendredi au lundi sorti des classes et rentrée des classes"

il manque des mots.

Pouvez-vous recopier le texte exact ?

-----  
Par LII

en période scolaire :

les fins des semaines paires de chaque mois, du vendredi sortie des classes au lundi rentrée des classes.

pendant les petites vacances scolaires: la moitié de toutes les vacances scolaires d'une durée supérieure à cinq jours consécutifs avec alternance annuelle (première moitié les années impaires et seconde moitié les années paires).

pendant les vacances scolaires d'été : par quarts en alternance annuelle 1 et 3 quart les années paires et 2 et 4 les années impaires.

Dit que pour l'exercice de ce droit d'accueil, l'enfant devra être pris et ramené à sa résidence habituelle par le père ou par une personne digne de confiance connue du père.

-----  
Par yapasdequoi

La rentrée des classes étant le lundi 4 septembre, à cette date votre fille devra être chez sa mère.

A vous de convenir ce qui est le mieux pour elle : soit de rentrer directement pour aller à l'école comme après un week end de DVH ou bien le dimanche soir.